



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil, le mardi 6 juillet à 20h00, via Skype, il statuera sur la demande de dérogation mineure visant la propriété sise au 4004 rue de la Falaise, lot numéro 6 385 712.

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'élément dérogatoire suivant :

- Dérogation afin d'autoriser l'implantation d'un réservoir combustible en cour avant ;
- *Cette disposition est non conforme à l'article 93 du règlement de zonage 97-367*

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par cette dérogation mineure.

DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, CE 15e jour de juin deux mille vingt et un

Diane Laroche, directrice générale

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, entre 15 heures et 16 heures, le 15e jour de juin deux mille vingt et un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour de juin 2021.

Diane Laroche, directrice générale